



Appel à projets FRM 2023 Programme Valorisation

Maturation de projets Equipe FRM

CONTEXTE

Avec le souci réaffirmé de l'intérêt général et dans la continuité de ses actions menées jusqu'à présent, la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) a souhaité en 2022 amplifier son soutien et son impact à la recherche médicale française en accompagnant une étape plus loin les projets les plus prometteurs déjà soutenus via le programme Equipe FRM. L'objectif est de permettre une plus grande continuité entre la recherche fondamentale et la recherche clinique ou appliquée en soutenant des travaux s'orientant dans un processus actif de valorisation.

Dans le cadre d'une action d'accompagnement des projets soutenus via le programme Equipe FRM et, à plus long terme, d'un soutien à la maturation des résultats issus de ces projets, la FRM reconduit en 2023 son appel à projets « Maturation de projets Equipe FRM ».

Cet appel à projets vise à accompagner des porteurs de projets Equipe FRM qui ont déjà obtenu une preuve de concept validée telle que la démonstration d'efficacité d'un produit (données précliniques confirmées *in vitro* / *in vivo*, mécanisme d'action établi, biomarqueur associé, ...) et qui souhaitent s'engager dans un programme de développement compris entre un degré de maturité technologique TRL 4 et 6 ('Technology Readiness Level').

La FRM mènera cette nouvelle action en concertation avec les acteurs de la valorisation actifs en France auprès des laboratoires académiques, en particulier avec l'office de transfert de technologies (tels que Inserm Transfert, CNRS Innovation, SATT, Inrae Transfert, ...) identifié en accord avec sa tutelle par chaque demandeur dont le projet sera sélectionné.

Le but est de contribuer à valider des approches pertinentes et innovantes favorisant le développement d'applications médicales ou cliniques en Europe, et plus spécifiquement en France, issues de la recherche académique française soutenues précédemment par la FRM.

Les projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement complémentaire (suivi des projets, discussions des jalons, point semestriel, session de mentorat...).

Les études soutenues doivent présenter des données préliminaires et doivent démontrer un aspect translationnel (étude visant à être transférée vers la clinique, utilisation de modèles pertinents pour la pathologie étudiée, validation de projets amonts).

Les études proposées peuvent être des études précliniques *in vivo* (degré de maturité technologique TRL 4 et 6).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Le demandeur doit être en charge du projet de maturation et doit être :

- Soit le porteur d'un projet équipe ayant reçu le label Equipe FRM entre 2016 et 2021 inclus,
- Soit un des membres d'une équipe de recherche ayant reçu le label Equipe FRM entre 2016 et 2021 inclus

Si la structuration de l'équipe labellisée par la FRM a été modifiée (scission d'équipe, recréation d'une nouvelle équipe), merci de contacter la FRM en amont du dépôt de la demande de financement.

Le projet de maturation proposé doit être dans la même thématique et dans la continuité des travaux menés dans le projet Equipe FRM initialement soutenu.

Le projet proposé doit être porté par un consortium composé a minima :

- d'un ou plusieurs membres de l'équipe ayant reçu le label Equipe FRM entre 2016 et 2021
- et d'au moins une équipe clinique ou médicale française rattachée à un organisme public (EPST, université...), ou une équipe clinique ou médicale française rattachée à un centre hospitalier public ou privé (NB : les centres hospitaliers privés ne sont pas éligibles à un financement par la FRM mais peuvent faire partie du projet).

Une attention particulière sera apportée aux consortia composés d'équipes pluridisciplinaires et multisites.

Un demandeur :

- doit appartenir à une équipe indépendante reconnue comme telle par les tutelles (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche, centre d'investigation clinique) implantées dans des laboratoires en France et rattachées à un/des organisme/s public/s de recherche ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, université...) et lauréate d'une labellisation Equipe FRM entre 2016 et 2021,
- ne peut déposer qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets,
- doit être en mesure de mener le programme de recherche à son terme sans être atteint par la limite d'âge,
- S'il n'est pas statuaire, le demandeur devra justifier d'un CDD couvrant la durée du projet,
- devra avoir déjà engagé des contacts et discussions sur un projet de maturation avec un office de transfert de technologie (Inserm Transfert, CNRS Innovation, SATT, Inrae Transfert, ...) à la date du dépôt de la pré-demande.

Une équipe éligible

- ne peut déposer qu'un seul projet dans le cadre de cet appel à projets,
- ne peut déposer qu'une seule demande aux appels à projets Valorisation 2023 de la FRM : soit « Prématuration de projet Equipe FRM » soit « Maturation de projet Equipe FRM ».

Les équipes ayant bénéficiées d'un financement « Prématuration de projets Equipe FRM » via l'appel à projets 2022 sont éligibles à l'appel à projets « Maturation de projets Equipe FRM 2023 » uniquement si le projet proposé est dans la continuité du projet déjà financé par la FRM.

Les projets peuvent associer des équipes étrangères ou des partenaires privés, des centres hospitaliers privés mais ils ne pourront pas bénéficier du financement.

CRITERES D'EXCLUSION

Une équipe ayant obtenu un financement via l'appel à projets 2022 « Maturation de projets Equipe FRM » ne peut pas postuler à l'appels à projets 2023 « Maturation de projets Equipe FRM » 2023.

Sont exclus de cet appel à projets :

- Les projets contractuellement engagés dans un transfert industriel
- Les projets portés par des start-up en cours d'incubation créées ou en voie de création.
- Les projets en relation étroite (contrat de recherche, licence de brevets, ...) avec des start-ups en cours d'incubation créées ou en voie de création.

Une équipe de recherche (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre/institut de recherche) ne peut être impliquée que dans une seule demande de financement.

Ce critère s'applique quelle que soit la taille de l'équipe, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou deux co-responsables.

FINANCEMENT

La montant du financement demandé à la FRM doit être compris entre 80 000 et 150 000 euros.

La durée du projet est de 12 ou 24 mois.

Le financement est accordé dans le cadre d'un programme de maturation initié avec un office de transfert de technologie (Inserm Transfert, CNRS Innovation, une SATT ou un office de transfert de technologie et partenariats industriel, ...).

Un cofinancement devra obligatoirement être obtenu pour la durée du projet auprès par exemple d'un office de transfert de technologie. Le stade d'avancement (dépôt, instruction, attribution) de cette demande de cofinancement devra être précisé lors du dépôt du dossier (demande en cours, demande déjà déposée, cofinancement déjà accordé...).

Le financement de la FRM sera accordé sous forme d'une avance non rémunérée remboursable en cas de succès. Les modalités de cette avance seront discutées :

- avec l'office de transfert de technologie concerné et co-financeur éventuel du programme de maturation,
- et avec le demandeur et la tutelle de son laboratoire.

Les modalités de l'avance remboursable seront formalisées dans le cadre d'un accord entre la FRM et l'office de transfert de technologie co-financeur.

Une convention de financement sera établie entre la FRM et l'organisme gestionnaire du laboratoire du demandeur pour la mise à disposition du financement.

Les frais d'équipement, de fonctionnement, de missions, et/ou de personnel sont éligibles. Les frais de propriété intellectuelle ne sont pas éligibles.

Le financement alloué devra débuter au plus tard au 31 décembre 2023.

En 2023, la FRM alloue un budget de 450 000 euros à cet appel à projets.

SELECTION DES PROJETS

La sélection des projets se fera en deux étapes :

- Une pré-sélection des dossiers sur la forme d'une pré-demande déposée par le demandeur
- Une sélection après une audition par le comité scientifique

Le comité scientifique *ad hoc*, composé de scientifiques travaillant dans les secteurs académiques et industriels et d'experts du monde socio-économique de l'industrie de la santé et de l'entrepreneuriat est en charge de la sélection des pré-demandes et de la sélection finale des projets.

La soumission des demandes s'effectue sur le portail de la FRM

https://frm.evision.ca/eAwards_applicant/

Éléments importants de l'évaluation :

- Qualité scientifique du demandeur (parcours, production scientifique en lien avec la demande)
- Qualité du consortium pluridisciplinaire en particulier l'implication de l'équipe médicale (parcours et production scientifique dans la thématique de la demande). Idéalement le consortium pluridisciplinaire sera multi-sites afin que la participation médicale soit motivée par la pertinence des choix dans les indications médicales et leur potentiel translationnel chez l'Homme
- Caractère innovant du programme par rapport à l'état de l'art et des stratégies diagnostiques ou thérapeutiques existantes ou en cours de développement. Précision d'une ou plusieurs applications médicales répondant à des besoins du marché non couverts
- Faisabilité du programme (résultats préliminaires déjà obtenus, brevets déposés, cofinancements, environnement scientifique, collaborations académiques ou industrielles engagées, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués...)
- Clarté des étapes de maturation (études *in vitro* / *in vivo* d'activité pharmacologique, pharmacocinétique, toxicologique, mécanisme d'action, biodistribution, prototype fonctionnel, biocompatibilité, ...)
- Identification claire du potentiel de valorisation (état de l'art de la recherche et produits industriels en développement ou déjà existants sur le marché) et des perspectives d'application (réponse à un besoin de marché), et des stratégies de valorisation (dépôt de brevet, contact avec des organismes de valorisation...)
- Adéquation du budget prévisionnel au projet.

PROGRAMME DE MATURATION

En complément du financement apporté au projet, la FRM souhaite s'engager auprès des lauréats pour les aider à progresser dans ces étapes souvent nouvelles du développement en leur faisant bénéficier de son réseau d'experts du monde socio-économique de l'industrie de la santé et de l'entrepreneuriat.

L'accompagnement proposé par la FRM s'articule autour de plusieurs réunions ou rencontres avec ces professionnels experts.

Une première réunion sera organisée après l'étape de pré-sélection pour préparer la demande complète et organiser le lien avec l'office de transfert de technologies. Une rencontre avec des

pairs et des mentors sera organisée avec les lauréats des appels à projets « Prématuration de projets Equipe FRM » et « Maturation de projets Equipe FRM ». Des réunions de suivi et de bilan du projet seront également organisées avec la FRM et les experts qu'elle mobilise sur cet appel à projets. Le porteur de projet s'engage à participer activement à ces différentes rencontres et échanges sous l'égide de la FRM.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Ouverture de saisie des pré-demandes	23 mars 2023
Clôture de saisie des pré-demandes	03 mai 2023 (16 heures, heure de Paris)
Sélection des pré-demandes	30 juin 2023
Dépôt de la demande complète	septembre - octobre 2023
Sélection finale	novembre 2023

CONTACTS

Florence Guibal

Florence.guibal-mailleux@frm.org

01 44 39 75 95

Laura Gouder

laura.gouder@frm.org

01 44 39 75 56